

Formation continue en milieu professionnel - Tutorat domaine DPE Avec Mention



Modalité Participative : mises en situation sur le terrain de réalisation de 2 DPE Avec et Sans mention

Modalité expositive : suite aux éléments relevés lors de la réalisation des DPE, le tuteur reviendra sur points singuliers identifiés sur la mission



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 1 050,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation est destinée aux diagnostiqueurs certifiés DPE avec mention pour répondre à leurs obligations de formation continue dans leur 1ère année du cycle de certification.

Ils devront identifier au préalable 2 missions réelles et complètes sur lesquelles le tuteur les accompagnera.

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Évaluation des compétences attendues (acquises ou en cours d'acquisition) lors des mises en situation pratiques conformément à la grille d'évaluation et la reprise des points singuliers, complétée par le tuteur

FORMALISATION

À l'issue de la formation, le tuteur rédige un bilan circonstancié des missions réalisées par le diagnostiqueur et l'organisme de formation certifié délivre l'attestation de suivi de formation en milieu



PUBLIC

Tout diagnostiqueur qui doit apporter la preuve à son organisme de certification, qu'il a suivi, au cours des douze mois suivant sa certification initiale une formation en milieu professionnel.



PRÉREQUIS

Avoir identifié les 2 biens sur lesquels devront se réaliser les 2 missions de DPE complètes et réelles avec le tuteur et les communiquer au centre ASE Formation pour la préparation des convocations.

Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit



OBJECTIFS

Objectifs : Vérifier la réalisation des points suivants :

PREPARATION DE LA VISITE : demandes d'informations préalables au propriétaire; logiciel, matériel et équipement utilisé (vérification des versions et de leur bon usage) ;

RELEVÉ D'INFORMATIONS GÉNÉRALES : le relevé des données d'entrée y compris pour des biens autres que d'habitation, mesurage; analyse des caractéristiques du bâtiment et échantillonnage (DPE Immeuble), identifier la possibilité de réaliser un DPE au lot à partir de DPE immeuble ;

RELEVÉ DES DÉPERDITIONS : mesure et calcul du b, murs déperditifs, surfaces de plancher haut et bas, isolation et caractéristiques; menuiseries (vitrage, orientation, masques...); ponts thermiques

RELEVÉ DES SYSTÈMES : Chauffage (émetteurs) , production ECS, climatisation, ventilation, CTA, roof top, TAR; production d'électricité; ENR présente

RECOMMANDATION DE TRAVAUX : Proposition des 2 bouquets de travaux et leur cohérence

VÉRIFICATION DU RAPPORT DPE : vérification des données saisies avec les données collectées ; Saisie des commentaires, résultats ; saisie des documents justificatifs fournis, utilisation d'un fichier XML le cas échéant ; la rédaction du rapport. Obligations d'affichage et dispositions de sécurité et de santé des lieux de travail.



professionnel ainsi que le compte
rendu.

PARTICIPANTS



PROGRAMME

Se faire accompagner sur le terrain (en milieu professionnel) par un tuteur expérimenté durant les 12 mois suivant la certification. Réalisation durant la journée d'au minimum deux missions réelles et complètes, pour monter en compétence et appliquer les bonnes pratiques de réalisation de DPE, conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025; Les points abordés concernent les compétences exigées à évaluer pour les 2 missions choisies par le diagnostiqueur (tels que précisées en Annexe III de l'arrêté. Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025 les points abordés concernent les compétences exigées à évaluer pour les 2 missions choisies par le diagnostiqueur.

1ère partie : Accompagnement d'une 1ère mission de DPE Sans Mention **2ème partie** : Accompagnement d'une 2ème mission de DPE Avec Mention **3ème partie** : Reprise des points singuliers relevés par le tuteur : échange sur les bonnes pratiques, points à devoir améliorer, conseils, méthodes et outils pour y parvenir. Clôture et bilan de la journée.



FORMATEURS

Tuteur expérimenté (plus de 5 ans d'expérience professionnelle dans la réalisation de DPE ou en tant que formateur de diagnostic énergétique) salarié ou partenaire habilité.



MOYENS PEDAGOGIQUES

Le bilan final, ainsi que les documents permettant la montée en compétence du diagnostiqueur lui seront délivrés via son extranet stagiaire.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en milieu professionnel-tutorat sont réalisées sur 2 missions identifiées par le diagnostiqueur sur site.

Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Variable non renseignée %

Taux de réponse : 85% (253 participants ont répondu / 46 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

